

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1885.

---

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1886.

*(Voir les nos 84, I, session de 1884-1885, 5 et 29, session de 1885-1886, de  
la Chambre des Représentants, et 5, session de 1885-1886, du Sénat.)*

---

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Vice-Président-Rapporteur ; CASIER,  
DE LHONEUX, HARDENPONT, LEIRENS et VAN PUT.

MESSIEURS,

Le projet primitif du Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1886  
évaluait les recettes ordinaires de l'État à . . . . fr. 320,555,406 »

Le projet révisé les évaluait à . . . . fr. 320,400,728 »

Soit une réduction de . . . . fr. 154,678 »

Il est résulté de la discussion de la Chambre des Représentants diverses  
autres diminutions de crédits qui ont ramené le projet soumis à l'examen du  
Sénat à la somme de 320,169,728 francs, soit une nouvelle réduction de  
231,000 francs.

Le Budget des Voies et Moyens de l'exercice courant est moins élevé encore  
d'une somme de 306,538 francs.

L'état de crise que nous déplorions si amèrement l'an dernier s'est encore  
accentué, Messieurs, et les doléances exprimées par les membres de la Chambre,  
lors de la discussion du Budget, n'ont été que les échos des plaintes que l'on  
retrouve dans la presse comme dans les conversations particulières.

Certaines industries demandent l'abaissement des tarifs de transport de leurs  
produits ; d'autres sollicitent une protection qu'elles considèrent comme seul  
moyen qui puisse atténuer quelque peu les effets désastreux de la concurrence  
que leur causent les industries similaires établies chez des voisins qui ferment  
leurs frontières.

Vous avez encore présentes à la mémoire, Messieurs, les discussions de la  
Chambre ; nous avons vu se succéder tour à tour à cette tribune les députés des  
arrondissements industriels réclamant en faveur des charbonnages, de la métal-  
lurgie, de l'agriculture, des mesures efficaces pour conjurer une situation  
devenue intolérable.

La crise atteint toutes les conditions sociales, à bien peu d'exceptions près, Messieurs. Les mandataires du pays aux Chambres législatives ne sauraient voir d'un œil indifférent l'industrie et le commerce étrangers venir épuiser les dernières ressources du peuple belge, en échange de produits pour lesquels il peut très bien se suffire lui-même.

Déjà le Gouvernement a abaissé le tarif des transports des charbons et d'autres marchandises.

Cette mesure bienveillante menace une autre industrie, celle du batelage, dont les délégués nous ont adressé une pétition, où sa situation est exposée comme désespérée, si l'on ne supprime ou tout au moins si l'on n'abaisse proportionnellement les péages des canaux et rivières.

Nous prenons acte ici des promesses dont l'honorable chef du cabinet s'est fait l'organe à la Chambre et formulons l'espoir qu'elles ne tarderont pas à recevoir une prompte exécution.

L'expérience des pays voisins, Messieurs, où la protection de l'agriculture se produit d'une manière indirecte, là où un faux amour-propre national empêche de le faire directement et expressément, cette expérience donne la preuve la plus palpable qu'il n'y a pas à craindre, pour le moment du moins, que de légers droits d'entrée augmentent d'une manière inquiétante le prix des objets de consommation.

Dans certains pays, le prix des denrées a diminué depuis l'établissement des droits de douane.

Les efforts communs des pouvoirs publics doivent tendre avant tout à retirer le travail national d'une léthargie dont la prolongation pourrait devenir fatale. Tous aussi nous avons le devoir de chercher à assurer au peuple les objets de consommation au moindre prix possible.

Les ressources qui résulteraient de minimales droits protecteurs permettraient à l'Etat de diminuer d'autres charges qui pèsent lourdement sur le contribuable.

Quant au commerce, Messieurs, dont les intérêts sont également respectables, il aurait tout à gagner aussi à avoir une clientèle dont l'activité et le travail procureraient des ressources pour le solder de ses livraisons en marchandises.

Votre Commission exprime l'espoir, Messieurs, que tous les efforts du Gouvernement tendront à ramener la prospérité publique en respectant et conciliant les intérêts divers.

Le projet du Budget des Voies et Moyens révisé n'a été modifié qu'en deux points : à l'article 3, droits de patente, il y a une diminution de fr. 171,000 »  
à l'article 31, abonnement au *Moniteur*, le crédit prévu fut diminué  
de . . . . . , . . . . . 60,000 »

Il y a donc, comme il est dit plus haut, une diminution totale de fr. 231,000 »  
sur le projet révisé.

Le Gouvernement s'était rallié à ces réductions, et c'est à l'unanimité des 71 membres présents que la Chambre, dans sa séance du 10 décembre, a adopté le projet de Budget s'élevant dans son ensemble à la somme  
de . . . . . fr. 320,169,728 »

C'est à l'unanimité de ses membres présents, Messieurs, que votre Commission des Finances a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

*Le Vice-Président-Rapporteur,*  
Baron V. BETHUNE.